

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



SÉLECTION 93
INTERDISTRICT U16
PAGE 6

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

CSG & SR

PAGE 11

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



[@district93foot](https://www.facebook.com/district93foot)



[@district93football](https://www.instagram.com/district93football)



[@district93foot](https://twitter.com/district93foot)

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 6 ET 7 NOVEMBRE 2021



Monsieur HADEF Ahmed sera à votre écoute durant ce week-end du 6 et 7 novembre 2021 au 06 69 25 92 93.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner. En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI. Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS



MODULES DE FORMATION DU MOIS DE NOVEMBRE

Ci-après, les informations qui concernent les modules de formation du mois de novembre :

- Module Gardien de But, les 8 et 9 novembre
- Module U6/U7, les 12 et 13 novembre
- Module U15, les 18 et 19 novembre
- Module U9, les 29 et 30 novembre

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter l'IR2F par mail formations@paris-idf.fff.fr ou par téléphone au 01.85.90.03.70.

ACTUALITÉS

MATCH PRÉPARATOIRE : LA SÉLECTION DU 93 RENCONTRE LA SÉLECTION DU 77

Très beau match pour notre sélection U15 G qui, dans le cadre d'un match de préparation s'est déplacée à Montry afin de rencontrer la sélection du 77.

Le match s'est arrêté sur un score de 4 buts à 0 en faveur de la sélection du 93 !

Une nouvelles fois, félicitations à tous !



ACTUALITÉS

SÉLECTION 93 : INTERDISTRICT U16

Notre sélection U16 s'est rendue au Domaine de Morfondé ce mercredi 3 novembre dans le cadre d'un Interdistrict.

Etaient présentes les sélections du District des Yvelines de Football, du District de Paris de Football et du District du Val-d'Oise de Football

Ci-après, le récapitulatif des résultats :

- Sélection 75 VS Sélection 93 (1-1)
- Sélection 78 VS Sélection 93 (0-0)
- Sélection 95 VS Sélection 93 (0-0)



ACTUALITÉS

MATCH PRÉPARATOIRE : LA SÉLECTION DU 93 RENCONTRE LA SÉLECTION DU 77

Très beau match pour notre sélection U15 G qui, dans le cadre d'un match de préparation s'est déplacée à Montry afin de rencontrer la sélection du 77.

Le match s'est arrêté sur un score de 4 buts à 0 en faveur de la sélection du 93 !

Une nouvelles fois, félicitations à tous !



ACTUALITÉS

REMISE DES ÉCUSSENS AUX ARBITRES

Retour en image sur la cérémonie de remise des écussons aux arbitres qui a eu lieu au sein du District93foot le vendredi 29 octobre :



ACTUALITÉS

PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE « LITTLE MISS SOCCER » À LA MÉDIATHÈQUE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Ce samedi 6 novembre à 15H aura lieu au sein de la Médiathèque de Neuilly-sur-Marne, la projection du film documentaire « Little Miss Soccer » réalisé par Candice Prévost et Mélina Boetti.

L'occasion d'échanger avec ces deux footballeuses professionnelles sur la place du football féminin dans le monde.

Informations importantes :

- Entrée libre sur réservation,
- Pass sanitaire obligatoire,
- Pour plus d'informations : <https://littlemiss-soccer.com/>

Pour toutes informations, veuillez contacter la Médiathèque au 01 56 49 19 49

The poster features a female soccer player in a yellow Sunlight jersey and a blue cap, kicking a soccer ball on a field. The background shows a brick wall and trees under a clear sky.

Logos at the top: TV, social media icons, Neullysurmarne.fr, Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry, and PASS SANITAIRE.

Little Miss Soccer

Le tour du monde des femmes qui font du foot
de Candice Prévost et Mélina Boetti

6 novembre
15h

Médiathèque Antoine de
Saint-Exupéry

En présence des deux réalisatrices
et footballeuses professionnelles

MOIS FILM DOCUMENTAIRE

À partir de 10 ans
Direction des affaires culturelles
Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry
100 avenue du 8 mai 1945
01 56 49 19 49 mediatheque@neullysurmarne.fr
www.mediatheque.neullysurmarne.fr

ACTUALITÉS

MODULE DE FORMATION U9 MINEURS

Retour en image sur le module de formation U9 Mineurs qui a eu lieu les 4 et 5 novembre au sein du District de la Seine-Saint-Denis de Football. Durant ces deux jours, les 16 stagiaires ont été formés par Ibrahima Fofana et Jérémy Maytraud.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 2 NOVEMBRE 2021 À 18H30

PRÉSIDENT : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MARCEL FRIBOULET, MANUEL COBO, GÉRARD VIVARGENT (CD)

ASSISTE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

Seniors D3 B Match 50793.1 As Bondy 2/Usm Gagny 2 du 10/10/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'As Bondy sur la participation de M. Billel BELKEDAH Lic. 2544596874 de l'Usm Gagny, susceptible d'avoir joué sous l'identité d'une autre personne,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Usm Gagny,

Constatant que ce club a souhaité répondre en précisant qu'un contrôle des licences avait été effectué avant match et que ce club trouve étonnant d'être accusé quatre jours après la rencontre tout en certifiant que M. Billel BELKEDAH a bien joué la rencontre,

Décide de convoquer pour sa réunion du 26 octobre 2021 à 19h00 M. Billel BELKEDAH Lic. 2544596874 Joueur, M. Rayane BELHATTAB Lic 2545096376 Joueur, M. Marveen MARIGNAN Lic. 2358041706 Entraîneur, tous trois de l'Usm Gagny, M. Adam TRAORE Lic. 2378035629 Capitaine, M. Antonio RICCARDI Lic. 2368047835 Dirigeant, tous deux de l'As Bondy, ainsi que l'arbitre officiel.

Reprise du dossier,

Considérant que l'Usm Gagny informe que ses deux joueurs concernés ne peuvent se déplacer pour raisons professionnelles à la date indiquée ci-dessus,

Décide de reconvoquer pour sa réunion du 2 novembre 2021 à 19h00 M. Billel BELKEDAH Lic. 2544596874 Joueur, M. Rayane BELHATTAB Lic 2545096376 Joueur, M. Marveen MARIGNAN Lic. 2358041706 Entraîneur, tous trois de l'Usm Gagny,

M. Adam TRAORE Lic. 2378035629 Capitaine, M. Antonio RICCARDI Lic. 2368047835 Dirigeant, M. Mehdi GUESMI Lic. 2544569422 Entraîneur, tous trois de l'As Bondy, ainsi que l'arbitre officiel,

Une décision sera prise ce jour.

Reprise du dossier,

Après audition de MM Antonio RICCARDI Dirigeant, Mehdi GUESMI Entraîneur, Adam TRAORE Capitaine, tous trois de l'As Bondy,

Après audition de MM. Ali ABDI Président, Marveen MARIGNAN Entraîneur, Billel BELKEDAH Joueur, tous trois de l'Usm Gagny,

Après audition de M. Achraf ZELLAMA Arbitre Lpiff,

Notée l'absence non excusée de M. Rayane BELHATTAB Joueur de l'Usm Gagny,

Constatant selon M. TRAORE, qu'à la fin de la rencontre, les supporters de l'Usm Gagny ont plusieurs fois interpellé un certain « Rayane »,

Constatant que l'As Bondy a été surpris car aucun Rayane ne figurait sur la feuille de match,

Constatant que l'As Bondy a demandé après match un contrôle visuel sur cette personne car ils ont cru reconnaître l'un de leur ancien joueur qui avait évolué lors de la saison 2019-2020,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Constatant que l'Arbitre n'a pas souhaité que Bondy dépose une « réserve technique » dans la rubrique « observations d'après match », qui est, pour lui, réservé à l'arbitrage,

Constatant que M. MARIGNAN dit qu'un contrôle visuel a eu lieu avant match qui n'a donné aucune réserve de la part de son adversaire, que le match s'est déroulé sans problèmes et que suite à l'égalisation 2-2 de son équipe alors qu'elle était menée 0-2, les adversaires ont mal pris cette égalisation finale, d'où leur action d'après match,

Constatant que M. ABDI dit ne pas avoir assisté au match mais que M. BELHATTAB a un tel niveau de jeu que son club n'avait aucun intérêt à le faire jouer en équipe réserve, son équipe première jouant clairement la montée,

Constatant que l'As Bondy rétorque qu'à la date du match, M. BELHATTAB n'était pas qualifié pour jouer, ce qui expliquerait pourquoi il n'a pas joué sous son identité,

Constatant que monsieur l'Arbitre ne reconnaît pas M. Billel BELKEDAH comme ayant joué lors de la rencontre en rubrique,

Constatant qu'il lui est demandé de regarder la photo de la licence de M. BELHATTAB et que sans hésiter il affirme que ce joueur a bien participé à la rencontre,

Constatant qu'il est demandé à M. BELKEDAH en quelle couleur jouait son adversaire,

Constatant que M. BELKEDAH dit que son adversaire a joué en jaune et rouge,

Constatant que l'As Bondy ne portait pas de jaune ce jour-là,

Regrettant vivement l'absence de M. Rayane BELHATTAB,

Considérant que la commission est convaincue d'une fraude sur identité dans cette affaire,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match perdu par pénalité à l'Usm Gagny 2 (0 but, - 1 point) pour en attribuer le gain à l'As Bondy 2 (2 buts, 3 points),

Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

FORFAITS

1er Forfait :

U18 D3 B Paris International/Js Bondy du 24/10/21

2è Forfait

Seniors D4 B Neuilly Plaisance Fc 2/Gournay Fc 2 du 10/10/21

U18 D2 B Stade de l'Est/Uf Clichois 2 du 24/10/21

Forfait Général

Critérium Seniors Féminin Atletico Bagnolet

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande :

Néant

2è demande

Seniors D3 B **Cs Villetaneuse 2**/As Victory du 24/10/21
U18 D3 A **Red Star Fc 2**/Usm Gagny du 24/10/21
U16 D1 **Ja Drancy 3**/Bourget Fc du 24/10/21
U16 D2 B **Cs Villetaneuse 2**/Paris International du 24/10/21
U14 Coupe **Villemomble Sports**/Villepinte Fc du 23/10/21
Cdm Poule A **Neuilly Plaisance Fc**/As Bondy du 24/10/21
Cdm Poule B **Fa Le Raincy**/Fc Romainville du 24/10/21

3è et dernière demande avant sanctions

U15 F Poule B **ETOILE FC BOBIGNY**/Ass Noisienne du 16/10/21
U14 D2 A **BOURGET FC**/Ja Drancy 3 du 16/10/21
U13 F Poule A **BOURGET FC**/As La Courneuve du 16/10/21
U13 F Poule A **PIERREFITTE FC**/Af Epinay du 16/10/21
U13 F Poule B **SEVRAN FC**/Montfermeil Fc du 16/10/21
U13 Critérium **NEUILLY PLAISANCE FC**/Esd Montreuil (équipe 4) du 16/10/21
U13 Critérium **CSL AULNAY**/Fa Le Raincy (équipes 1-2-3) du 16/10/21
U13 Critérium **BLANC MESNIL SF**/Ca Romainville (équipes 1-2-3) du 16/10/21
U13 Critérium **FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE**/Vaujours Fc (équipes 1-2) du 16/10/21
U13 Critérium **ETOILE FC BOBIGNY**/Villepinte Fc (équipes 1-2) du 16/10/21
U13 Critérium **VILLEMOMBLE SPORTS**/Sc Dugny (équipes 1-2-3) du 16/10/21
U13 Critérium **PARIS INTERNATIONAL**/Fc Livry Gargan (équipe 4) du 16/10/21
U11 Critérium **AS BONDY**/Sevrans Fc (équipes 1-2-3-4) du 16/10/21

U11 Critérium **PIERREFITTE FC**/As Jeunesse Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 16/10/21
U11 Critérium **SO ROSNY**/Atletico Bagnolet (équipes 1-2-3-4) du 16/10/21
U11 Critérium **CSM ILE ST DENIS**/Fc Les Lilas (équipes 1-2-3-4) du 16/10/21
U11 Critérium **COSMOS FC**/Ass Noisienne (équipes 1-2) du 16/10/21
U11 Critérium **JA DRANCY**/St Denis Us (équipes 5-6) du 16/10/21
U11 Critérium **CS VILLETANEUSE**/Blanc Mesnil Sf (équipes 1-2-3-4) du 16/10/21
U11 Critérium **SC DUGNY**/Fc Coubronnois (équipe 4) du 16/10/21

Match perdu par pénalité

Critérium U13 **NEUILLY PLAISANCE FC**/Ol Pantin (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U13 **BLANC MESNIL SF**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 9/10/21
Critérium U13 **CSM ILE ST DENIS**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 9/10/21
Critérium U13 **JA DRANCY**/Fc Coubronnois (équipes 5-6) du 9/10/21
Critérium U11 **AS BONDY**/Fcm Aubervilliers (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **PIERREFITTE FC**/Fc Aulnay (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **OL PANTIN**/Neuilly Plaisance Fc (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **JA DRANCY**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 9/10/21
Critérium U11 **CSM ILE ST DENIS**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 9/10/21

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

- . En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
- . En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
- . En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs en gras sont sanctionnés.

Avertissement

Néant

Fin de la réunion à 19h45

**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

**DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :**

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :**

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

